

Monsieur le Député,

L'île de Clipperton ou île de la Passion est un territoire français du Pacifique Nord qui confère à notre pays la responsabilité d'une zone économique exclusive de 435 000 km<sup>2</sup>.

La communauté scientifique du Pacifique a récemment déclaré à Nouméa qu'elle souhaitait se mobiliser pour renforcer les moyens d'observation des effets du changement climatique dans cette région. Cette volonté s'inscrit dans les objectifs de la COP 21. La situation géographique de Clipperton, unique terre émergée de cette partie du monde, peut faire de l'île un lieu privilégié d'observation scientifique dans plusieurs domaines.

Les relations océan-atmosphère, la tectonique des plaques, un écosystème unique, la connectivité et les migrations d'espèces marines et terrestres originales ainsi que l'impact d'espèces invasives sont autant de domaines d'étude identifiés par les chercheurs qui se sont intéressés à Clipperton. La montée des eaux, l'érosion côtière, la salinité et la variation de la température de l'eau, la variation des marées peuvent aussi y faire l'objet d'observations utiles pour la recherche.

L'idée de faire de Clipperton un espace protégé pouvant accueillir une station d'observation scientifique internationale mérite donc d'être évaluée. Un tel projet supposerait que la France exerce de manière plus volontariste sa souveraineté sur l'île, notamment en organisant une présence humaine permanente et pérenne sur place.

Compte tenu de votre intérêt pour ce type de territoires et des enseignements que vous avez pu tirer du récent déplacement que vous avez effectué sur place avec la marine nationale, je vous demande de bien vouloir identifier les paramètres de ce projet. Pour ce faire, je vous charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral, d'une mission temporaire auprès de la Ministre des outre-mer.

.../...

Monsieur Philippe FOLLIOT  
Député  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Votre rapport, qu'il conviendrait de me rendre pour le 28 février 2016, devra notamment estimer la capacité de financement pouvant être dégagée pour un tel projet par la renégociation des droits de pêche dans la ZEE. Il devra ensuite analyser, en lien avec les instituts de recherche susceptibles d'opérer une station d'observation scientifique (CNRS, CNES, IRD, IFREMER...) :

- les avantages et les contraintes que présente Clipperton pour l'installation d'une station d'observation scientifique internationale ;
- les domaines d'observation scientifique à privilégier, dans une approche comparative avec les sites existants - dans le domaine terrestre comme dans le domaine spatial - qui dégagera les avantages compétitifs ;
- les contours d'un projet de station (volume, organisation, partenariats, missions...) ;
- la répartition de ses espaces terrestres et maritimes entre la base vie, les espaces logistiques, les zones dédiées à la recherche scientifique, les zones terrestres et marines à protéger intégralement, les zones marines pouvant accueillir une activité de pêche raisonnée ;
- les équipements logistiques à réhabiliter ou réaliser pour faciliter l'accès à l'île par voie maritime ou aérienne ;
- l'évaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement des installations, et du coût des activités scientifiques.

Votre rapport mettra également l'accent sur :

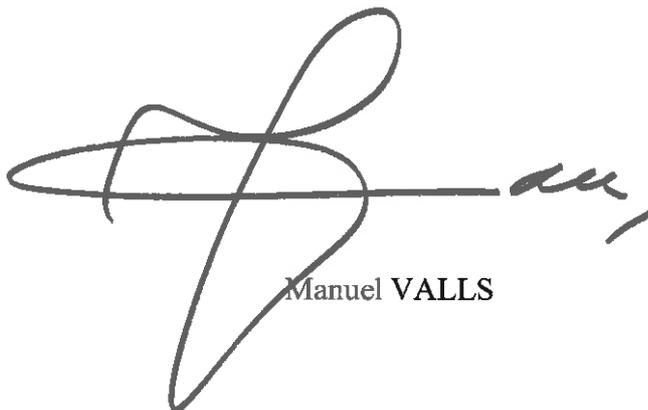
- les mesures de protection à prendre pour sauvegarder l'environnement de l'île et de son lagon (eutrophisation, espèces invasives, échouage de déchets, pillage de l'écosystème...) ainsi que les opérations de nettoyage à engager ;
- l'organisation de la surveillance maritime et satellitaire de l'île et de la ZEE associée afin de consolider la souveraineté de la France ;
- l'identification des armements de pêche européens, et français en particulier, susceptibles d'être intéressés par la zone ;
- les aménagements à apporter au statut juridique de l'île afin de conforter la souveraineté française et donc la viabilité de la station ;
- l'organisation administrative pouvant découler de ce statut.

Placé auprès de la Ministre des outre-mer, vous bénéficierez, pour la conduite de votre mission, du concours des services du Premier ministre (secrétariat général de la mer) et du ministère des outre-mer, ainsi que du ministère des affaires étrangères et du développement international, du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère de la défense.

Un pré-rapport, à remettre avant le 30 novembre 2015, fournira les premières indications sur l'opportunité de la création d'une station d'observation scientifique à Clipperton, ainsi que sur les financements susceptibles d'être dégagés.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame George PAU-LANGEVIN, Ministre des outre-mer.

En vous remerciant pour votre mobilisation dans le cadre de cette mission, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Manuel VALLS